



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 mai 2022

**Question n° 15 de M. Henri Klunge déposée le 23 novembre 2021 « Conséquence d'une assurance fusée grêle »**

**Rappel**

« La Municipalité estime le coût d'une assurance grêle trop élevé et préfère utiliser des fusées. Quelle implication cela a-t-il ?

Tous d'abord, je remercie la Municipalité pour sa réponse à ma question du 10 septembre 2021 « Devons-nous nous prémunir contre la grêle ? ».

Dans sa réponse, la Municipalité explique que le coût d'une assurance grêle est trop élevé pour ce qui est indemnisé en cas de sinistre et qu'en Lavaux, le tir de fusées permet d'éviter la grêle.

Les fusées anti-grêle sont composées d'iodure d'argent (AgI). Or, ce produit est insoluble dans l'eau et se dégrade lentement en Argent et en Iode (qui se retrouveront dans la terre et sur le raisin) par l'action du soleil. Je suis dès lors surpris que ce genre de solution rentre dans les plans biodynamiques de la Municipalité.

Notons que ce genre de fusée permet de provoquer la pluie d'un nuage avant que les grêlons ne soient trop importants, mais que pour ce faire il faut prévoir l'épisode de grêle et tirer la fusée avec justesse. La protection est donc loin d'être sûre à 100%.

Je me permets de poser les questions complémentaires suivantes et je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Conclusions :

Quel est le coût annuel de la protection grêle par fusée pour la ville de Lausanne ? Quelle est l'efficacité de la protection grêle par fusée ? ».

**Préambule**

Dans sa réponse à la question n° Q21/010 de M. Henri Klunge « Devons-nous nous prémunir contre la grêle », la Municipalité explique que le coût d'une assurance grêle est trop

élevé pour ce qui est indemnisé en cas de sinistre et qu'en Lavaux, le tir de fusées permet d'éviter la grêle.

### Réponse de la Municipalité

#### Question 1 : « Quel est le coût annuel de la protection grêle par fusée pour la ville de Lausanne ? »

La lutte contre la grêle en Lavaux est organisée en association. Ce sont les communes riveraines qui s'acquittent d'une cotisation car le dispositif protège tous les biens situés sur les communes. La Ville de Lausanne verse un montant de CHF 500.- au titre de « participations des Collectivités publiques », soit un montant de CHF 33.- par hectare. Les exploitants viticoles ne paient pas de cotisation.

#### Question 2 : « Quelle est l'efficacité de la protection grêle par fusée ? »

Afin d'obtenir la meilleure efficacité possible, des rampes de tir sont installées dans le vignoble à raison de 20 rampes en Lavaux. Deux d'entre elles sont placées dans les vignes de la Ville de Lausanne. Une au Clos-des-Abbayes, l'autre au Domaine du Burignon. Ce sont des collaborateurs de la Ville, tous au bénéfice du permis « Autorisation Fusées anti-grêle (HA) » délivré par la Confédération, qui sont en charge de tirer ces fusées.

Il est à noter que la protection du vignoble se fait de manière concertée dans tout le territoire de Lavaux. C'est donc un effort solidaire qui protège le vignoble de Lavaux mais aussi le domaine public. Si la Ville se retirait de l'association, les rampes de tir seraient déplacées en lisière de nos parcelles.

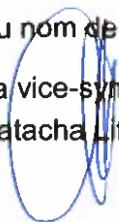
L'efficacité de la protection est assurée et reconnue, de par la qualité du matériel engagé, ainsi que par le suivi météorologique permanent lors des épisodes orageux. Ce système est à ce jour celui qui a le meilleur rapport coûts/ bénéfice.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Henri Klunge.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 25 mai 2022.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique  
Natacha Litzistorf



Le secrétaire  
Simon Affolter

